

Me Hélène Sicard L. LL

Avocate
Barrister and Solicitor

1255 carré Phillips, bureau 808
Montréal (Québec) H3B 3G1
Tél : 514 281-1720
Fax : 514 281-0678
helenesicard@videotron.ca

Montréal, le 16 mars 2017

Régie de l'Énergie
800 Place Victoria
2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

À l'attention de M. Pierre Méthé

Objet : Dossier R-3867, phase 3 sujet A, Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro
Preuve de Union des consommateurs (UC)

Cher M. Méthé,

Vous trouverez ci-joint la preuve que dépose ma cliente, UC, dans le dossier en rubrique.

Dans ce dossier, UC a travaillé en collaboration avec le ROEE relativement à l'utilisation des services de l'expert Dr. Paul Chernick. Malheureusement au moment du dépôt de la présente preuve UC n'a pas été en mesure de prendre connaissance de la preuve finale du Dr. Chernick, ni de l'avis commun demandé par la Régie aux experts présents au dossier. UC avise donc dès à présent la Régie qu'il est possible qu'UC complète sa preuve et ses positions au moment de l'audience, après qu'elle ait été en mesure de prendre connaissance de ces documents.

UC se permet également, de suggérer à la Régie, qu'elle considère à l'avenir lorsque des experts sont reconnus dans un dossier de prévoir au calendrier un délai raisonnable entre le dépôt des expertises et celui des simples mémoires/preuves des intervenants afin de permettre aux intervenants de prendre connaissance des rapports d'experts préalablement au dépôt de leurs mémoires ou rapport d'analyse.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer cher M. Méthé, mes salutations distinguées.



Me Hélène Sicard

c.c. Viviane de Tilly (UC)
Me Hugo Sigouin-Plasse (GM)